Vite à s'émanciper et à conquérir la liberté de parole. (Vifs appl.)

Au nom des fonctionnaires, je viens affirmer dans la Bourse du travail l'union intime de tous les prolétaires, ouvriers ou fonctionnaires, pour toutes les luttes.

Le discours de M. Chastenet a été longuement acclamé.

La sortie s'est effectuée sans incidents. Une demi-douzaine d'agents seulement surveillait le défilé des chômeurs, qui se sont rapidement dispersés sous une averse de grêle.

—o—

Dans la matinée, quelques membres de la C. G. T. et des Syndicats ont tenu une réunion secrète à la rue Grange-aux-Belles. Des décisions y auraient été prises au sujet des réunions à organiser pour demain.

Pourquoi le 1er mai est-il si calme?

Quand on le demande aux militants syndicalistes, certains répondent avec un air entendu : « *Le moment n'est pas encore venu !* ». D'autres sourient ironiquement : « C'est le premier des premiers mai réformistes. »

Ce calme surprenant du vingtième premier mai a, en effet, deux raisons. Les organisations ouvrières se réservent pour intervenir d'une manière efficace dans le nouveau mouvement gréviste qu'on attend à brève échéance de la part des postiers. D'autre part, la minorité révolutionnaire de la Confédération générale du travail trouve l'occasion propice pour critiquer les décisions prises par la majorité réformiste et dénigrer l'attitude prise par le nouveau secrétaire général, M. Niel.

L'après-midi

Cette après-midi, aucune animation autour de la Bourse du travail.

Cependant, vers 2 heures, quelques groupes de gardiens de la paix sont sortis, mais n'ont pas eu à intervenir, la pluie ayant suffi à disperser les quelques curieux.

Le Premier Mai en province

En province, comme à Paris, le chômage est presque nul. Aucune manifestation sérieuse n'est signalée.

Bordeaux. — A l'ouverture des ateliers et usines, on ne signale que peu de chômage. Comme d'habitude, les ouvriers de la manufacture d'allumettes, de la poudrière de Saint-Médard et des P. T. T. chôment. Parmi ces derniers, une trentaine, sur 150, travaillent, certains ayant refusé de cesser le service.

Le Mans. — De notre correspondant :

Les différents corps de métiers n'ont pas suivi au Mans l'appel de la C. G. T. les invitant à cesser le travail à l'occasion du 1er mai. Seuls, les ouvriers de la manufacture des tabacs chôment aujourd'hui, mais un calme complet règne.

Saint-Etienne. — De notre correspondant :

La matinée du 1er mai, à Saint-Etienne, s'est passée d'une façon assez calme.

A 9 h. 1/2 environ, 500 manifestants parmi lesquels les employés de tramways.

Les terrassiers en grève sont partis de la Bourse du travail drapeaux rouges des Syndicats en tête.

On remarque dans ce cortège nombre d'anarchistes, des epaches et des repris de justice portant des pancartes où on lisait : « Ni Dieu ni maîtres », et aussi : « Ni maîtres ni serviteurs ».

On compte dans le bassin de la Loire environ 10 % de mineurs qui chôment.

A Montrambert, tout le monde travaille.

Aux Houillières, environ la moitié du personnel de la Compagnie de la Loire chôment.

Les grandes usines Barrois Blétrix travaillent.

Les industries de la soie et du ruban travaillent également.

Nombre de petits ateliers d'armuriers et d'imprimeurs chôment.

Avec les passementiers, beaucoup de chômages par suite de l'arrêt de la force électrique.

Montpellier. — Tout est calme. Quelques magasins seulement sont fermés. On travaille presque partout.

Les ouvriers ont tenu une réunion à la Bourse du travail.

Rochefort-sur-Mer. — La ville a son aspect normal.

Une grande partie de la population travaille.

Toulouse. — La ville est calme. Il y a eu des réunions à la Bourse du travail. Pas d'incident. Les chômeurs sont peu nombreux.

Nîmes. — La journée est calme. Il y a 50 chômeurs environ. Deux conférences ont été organisées à la Bourse du travail. La municipalité a organisé des réjouissances publiques aux Arènes et à la Fontaine.

Brest. — Il y a très peu de grévistes dans les chantiers et les ateliers.

Une réunion a eu lieu à la Bourse du travail, 326 ouvriers y assistaient, dont 205 des constructions navales.

Le chômage est presque complet.

A la poudrerie nationale du Moulin-Blanc on travaille.

Cherbourg. — 130 ouvriers représentant les bureaux des Syndicats affiliés à la Bourse du travail auxquels se sont joints 8 ouvriers télégraphistes fêtent le 1er mai.

Il n'y a pas d'autres chômeurs.

Bourges. — Le matin, à 7 heures, un cortège comprenant 2 000 manifestants environ, a parcouru les principales rues de la ville en chantant des refrains révolutionnaires. Des paquouilles de dragons et des agents cyclistes suivaient les manifestants.

A 9 heures, une grande réunion a eu lieu dans une salle publique.

M. Mazeau, délégué de la C. G. T., a réclamé la journée de huit heures, puis il a préconisé le Syndicat des soldats comme il y a quelque temps, a-t-il dit, le Syndicat des fonctionnaires.

A la sortie, un prêtre qui passait, a été injurié ainsi que des officiers.

Nantes. — Le calme est absolu.

Le chômage est partiel, principalement dans la métallurgie, les tabacs, le bâtiment.

Ce matin, le citoyen Lemoux, de la C. G. T. a fait une conférence à la Bourse du travail.

Chambon-Feugerolles. — De notre correspondant :

Aucune manifestation n'est venue troubler la quiétude des habitants du Chambon-Feugerolles et de la région.

Pendant la matinée, les chômeurs circulent isolément, tout fait prévoir que la journée se terminera sans incidents regrettables.

Les chômeurs désertent la ville pour la campagne.

Toulon. — Le calme le plus absolu règne depuis ce matin. Deux manifestations ont eu lieu. Des cortèges comprenant un millier de personnes chacun parcourent la ville et se rendent aux meetings. Dans l'arsenal, sur 5 500 ouvriers, il y a 4 000 absents. Les tramways ne circulent pas. On ne signale aucun incident.

Noux-les-Mines. — A la concession de Nœux, le chômage atteint plusieurs puits. Le mauvais temps contribue au calme.

Une conférence est faite par les orateurs du Syndicat.

Les mineurs se sont formés en cortège pour porter au maire leurs revendications.

Montceau-les-Mines. — Aux mines de Blanzy, on travaille comme d'habitude.

2 300 mineurs environ faisant partie du Syndicat ont défilé avec musique et bannières dans les principales rues de la ville.

Le défilé a été conduit par le député et maire, M. Bouveri, et ses deux adjoints, dans le plus grand calme.

En ville toutes les corporations travaillent.

Abbeville. — De notre correspondant :

Le 1er mai est calme.

On travaille dans les fabriques.

Les ouvriers du bâtiment eux-mêmes qui devaient faire grève travaillent.

Mazamet. — Le chômage est complet.

Dès 8 heures, les ouvriers grévistes et autres se sont dirigés vers la Bourse du travail.

Après une réunion, un cortège de plus de 2 000 manifestants s'est dirigé vers l'Hôtel de Ville, précédé des drapeaux de tous les Syndicats fédérés et aux accents de l'*Internationale* et autres chants de guerre.

Le maire de Mazamet a reçu les délégués et entendu leurs doléances.

Il leur a recommandé le calme.

L'entrevue a été très courte.

Le cortège s'est reformé et après avoir hué et conspué les patrons, les ouvriers se sont dispersés à la Bourse du travail.

A Carmaux, ce matin, les mineurs chôment. Les verriers travaillent.

M. Jaurès, arrivé aujourd'hui, présidera un banquet de 600 couverts qui aura lieu à la Chambre syndicale.

A Dunkerque, le citoyen Pataud a traité de l' « action syndicale » et fait le procès du gouvernement

Le 1er mai a été très calme à Dunkerque.

Beaucoup de travailleurs sont restés chez eux et ne sont sortis que l'après-midi.

A 7 heures du matin, les ouvriers du port se sont réunis quai du Leughenaer où ils furent harangués par le citoyen Sauvage, secrétaire du Syndicat, puis le cortège se mit en route pour le cimetière précédé du drapeau rouge ; des couronnes furent déposées sur les tombes des ouvriers morts victimes des accidents du travail. Il y eut des discours, puis à la sortie du cimetière, la musique syndicale prit la tête du cortège et joua l'*Internationale*. Drapeau rouge en tête, elle se rendit à l'Hôtel de Ville. L'édifice était pavoisé. Le maire Tersquem, radical-socialiste, entouré de ses adjoints, reçut une délégation qui insista pour le repos hebdomadaire dans les magasins de la ville.

Il y eut ensuite conférence à la Bourse du travail par le citoyen Pataud qui traita de l'Action syndicale. Certains passages violents contre le gouvernement et la bourgeoisie provoquèrent des applaudissements frénétiques. L'après-midi, il y eut concert au théâtre.

Les citoyens Pataud et Sauvage se sont présentés à la maison Dufour-Bourbier, quincaillerie en gros, rue Alexandre-III, pour demander le congé du personnel. Cette démarche fut infructueuse.

A part les chants révolutionnaires et quelques discussions on ne signale pas d'incidents sérieux.

Attentat à la dynamite

A Rive-de-Gier, hier soir, à 10 heures, une cartouche devant être chargée avec de la dynamite et placée le long de la cheminée d'une usine a fait explosion, creusant dans la paroi un trou de 30 centimètres environ de profondeur.

L'engin était mal disposé, sans quoi la cheminée serait probablement tombée.

LES POSTIERS
devant le Conseil de discipline

Nous avons annoncé la décision du Conseil des ministres, déférant au Conseil de discipline 7 postiers, à raison des discours qu'ils ont tenus, récemment, dans diverses réunions publiques.

Ces postiers, MM. Montbrand, rédacteur à l'administration centrale; Le Gléo et Courtade, commis ambulants sur la ligne de l'Ouest; Lamarque, commis au central télégraphique; Tristan Lamy, commis à Rouen ; Fouquet, facteur, et Chastenet, commis à Paris, ont reçu un avis d'avoir à comparaître samedi prochain 8 mai devant le Conseil de discipline des P. T. T.

Le Conseil de discipline émet seulement un avis sur la peine à appliquer et celle-ci est ensuite rendue définitive par un arrêté du ministre des Travaux publics.

Les boutonniers de Méru

Méru, 1er mai. — La journée paraît devoir se passer dans le plus grand calme.

Malgré la propagande faite et les affiches apposées en grand nombre, le chômage est loin d'être complet ce matin.

Il est vrai que c'est aujourd'hui jour de paye, et tous les ouvriers ont continué à travailler dans la matinée chez les patrons qui, hier, n'avaient pas opéré la paye par anticipation.

Au début de l'après-midi, les délégués se sont rendus dans les ateliers restés ouverts et, après quelques pourparlers, ont obtenu de leurs camarades qu'ils cessent le travail.

Les fils téléphoniques ont été de nouveau coupés sur le circuit Méru, Fresneaux, Montherland, Saint-Crépin, à peu de distance de cette dernière localité.

Une autre ligne téléphonique particulière reliant l'usine Troisœufs au bureau de poste de Saint-Crépin a été également coupée.

Des ouvriers mandés de Beauvais ont effectué les réparations nécessaires. Une enquête est ouverte pour rechercher les auteurs de cet acte de malveillance.

Le préfet de l'Oise est arrivé à Méru. Il s'est rendu à l'Hôtel de Ville et d'accord avec les officiers et les fonctionnaires placés sous ses ordres, il a arrêté en vue du meeting de cette après-midi, un certain nombre de mesures.

Un procès intéressant

Le *Lorrain* de Metz nous apporte l'exposé suivant d'un procès fort intéressant, qui se débat dans cette ville, au sujet de la grâce obtenue à Lourdes par Mme Rouchel :

Hier, devait se plaider devant le tribunal civil de Metz, le procès intenté par le Dr Ernst, médecin à Metz, pour obtenir l'annulation d'un procès-verbal de la Société des médecins de Metz sur une séance tenue par cette Société, le 10 avril 1905, en présence de M. le Dr Boissarie, médecin en chef du Bureau des constatations à Lourdes, et dans laquelle la guérison de Mme Rouchel avait été longuement discutée. Ce procès-verbal avait été lu à la séance du 22 avril suivant. M. le Dr Müller proposa de le compléter par différentes additions qu'il rédigea lui-même, bien qu'il ne fût pas secrétaire ; ces additions, dont il fut donné lecture à la séance suivante, furent ajoutées ensuite au procès-verbal. Elles sont considérées par le Dr Ernst comme étant de nature à compromettre sa réputation de médecin et constituent, à son avis, une offense grave. C'est pourquoi il demande l'annulation de ce procès-verbal additionnel.

M. le Dr Hommelsheim dépose des conclusions demandant préalablement la communication du registre d'inscription des Sociétés qui se trouve au greffe du tribunal cantonal, afin de pouvoir prendre connaissance des statuts de la Société des médecins de Metz.

M. le président fait remarquer que l'affaire traîne en longueur, et qu'il faudrait enfin en finir. Toutefois, la demande de M. le Dr Hommelsheim est admise. Puis l'affaire est ajournée au 1er mai.

La *Metzer Zeitung* en parlant de cette affaire, annonce pompeusement que c'est la première fois que des juges allemands ont à connaître d'un miracle. Les juges auront été étonnés eux-mêmes d'apprendre cette nouvelle ; car ni le demandeur, ni la défenderesse ne pouvaient songer à rendre le tribunal civil de Metz juge du cas de Mme Rouchel. Le procès a sans doute eu pour point de départ une controverse des médecins sur le cas de Mme Rouchel ; mais le fond même de l'affaire se réduit à ceci : la Société des médecins avait-elle qualité pour ajouter au procès-verbal sur cette controverse des additions que le principal intéressé, M. le Dr Ernst, absent aux deux séances — 27 avril et 10 juin 1905 — considère comme offensantes pour lui et comme étant en contradiction avec les statuts de la Société ? On ne voit pas en quoi et comment le tribunal, quelle que soit la sentence qu'il rendra, pourrait statuer sur le cas — Mme Rouchel.

Rectifions, en passant, une erreur de la *Metzer Zeitung*. Dans un article qu'elle a publié avant-hier mardi (n° 186), sous le titre « Les miracles de Lourdes devant le tribunal », elle prétend que Mme Rouchel, après sa guérison, a été présentée par M. le Dr Ernst au Pape, qui a distingué M. le Dr Ernst en lui conférant une décoration. C'est une de ces légendes qui a été colportée dans nombre de journaux anticatholiques. Il est absolument faux que Mme Rouchel ait été présentée au Pape par M. le Dr Ernst. Mme Rouchel, il est vrai, se trouvait à Rome au mois d'avril 1905, pendant que s'y tenait le Congrès des médecins catholiques. Mais ni M. le Dr Ernst, ni quelqu'un d'autre ne l'a présentée au Pape. Elle a simplement assisté à la réception de plusieurs groupes de pèlerins, dont le Pape a traversé les rangs.

Le Conseil d'État
interdit les emblèmes religieux dans les locaux scolaires

Le Conseil d'Etat vient d'être appelé à se prononcer sur la question du maintien des emblèmes religieux dans les écoles.

On ne peut que regretter vivement la décision prise par lui. Le droit des communes est une fois de plus foulé aux pieds. La tyrannie administrative impose la suppression des emblèmes religieux.

Voici les faits :

Le préfet de la Marne avait adressé au maire de la commune de Saint-Memmie des instructions en vue de procéder, avant la rentrée des classes, à l'enlèvement des emblèmes religieux qui pouvaient encore se trouver dans les écoles. Le maire ayant protesté contre ces instructions, le préfet donna l'ordre à l'instituteur et à l'institutrice d'enlever les emblèmes apposés dans leur école et de les déposer à la mairie. Pour demander au Conseil d'Etat l'annulation pour excès de pouvoir de l'arrêté du préfet, le maire a invoqué le droit de propriété de la commune sur les locaux et sur le mobilier scolaires.

Le commissaire du gouvernement Chardenet a reconnu que le droit de propriété de la commune sur les locaux scolaires et sur le mobilier, dont font partie les emblèmes religieux, ne saurait être contesté ; mais il a ajouté que ces locaux et ce mobilier sont affectés au service public de l'enseignement, qui est un service national, et non un service communal. Il en a conclu que c'est au service affectataire seul qu'il appartient de déterminer les objets mobiliers qui doivent être ou non maintenus dans l'école et qui, dans le cas de non-maintien, c'est-à-dire de désaffectation, doivent être remis à la commune propriétaire. Il a soutenu ensuite que le pouvoir de décision en cette matière rentre dans les attributions du préfet qui est, dans le département, le chef du service de l'enseignement primaire. Enfin, M. Chardenet a opiné que la loi du 20 mars 1882, ayant établi la laïcité de l'enseignement, implique dès lors la suppression de tout ce qui pourrait donner ou conserver à l'école publique un enseignement confessionnel, et par suite l'enlèvement des emblèmes religieux.

Conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement le Conseil d'Etat a rejeté la requête formée par le maire de Saint-Memmie.

L'ère nouvelle en Turquie

Le premier Selamlik de Mahomet V

Le selamlik a eu lieu dans la mosquée de Sainte-Sophie. Le sultan s'y est rendu par mer. Il s'est arrêté d'abord au vieux sérail, où il a revêtu son costume, puis s'est rendu en voiture découverte à la mosquée, en compagnie du maréchal Ahmed Mouktar, et suivi de ses trois fils. Sa suite militaire était moins nombreuse que ce n'est l'habitude. Des troupes assez nombreuses formaient la haie, et, derrière elles, se tenait une foule considérable qui a vivement acclamé le sultan.

Le ministère est définitivement constitué

Le grand vizir Tewfik pacha vient de terminer le remaniement du Cabinet de la manière suivante :

Ministre de l'Intérieur, Ferid pacha, ancien grand vizir.
Ministre de la Guerre, Sala pacha.
Ministre des Finances, Rifaat bey.
Ministre de la Marine, général Riza pacha.

Ces deux derniers appartenaient au Cabinet Hilmi pacha. Les titulaires des autres portefeuilles ne changent pas.

On regarde de nouveau le ministère Tewfik comme le seul possible à l'heure actuelle, mais on estime qu'il n'est que transitoire. On s'efforce de donner confiance à l'Europe.

L'Etat demandera compte à l'ancien sultan de sa fortune

Le sultan déchu serait dirigé incessamment sur Monastir.

L'Etat lui demandera compte de sa fortune. Le gouvernement confisquera toutes les fortunes des personnages de l'ancien régime, fortunes gagnées illicitement. La Chambre traitera cette question demain.

En Asie-Mineure

Les dépêches consulaires au sujet de la situation dans les vilayets de Bagdad et de Bassorah sont peu rassurantes. Elles annoncent des rencontres sanglantes avec différentes tribus, ce qui a rendu nécessaire la mobilisation de quelques bataillons de rédifs. Toutefois, la dernière dépêche reçue a un caractère plus rassurant.

Rome, 30 avril. — *Le Corriere d'Italia* publie une dépêche que la maison générale des Franciscains a reçue du P. Razzoli, gardien en Terre Sainte.

La dépêche est datée d'Alexandrie 28 avril et dit : Nos missions de Syrie et d'Arménie ont couru ces jours derniers de très sérieux dangers.

Les hospices de Knaie-Kassab ont été complètement pillés par les musulmans ; tous les missionnaires sont saufs.

On télégraphie d'autre part de Mersina, le 28 avril, au *Daily Mail* :

On signale de grands incendies à Kasab et à Adana. Dans les deux villes, il y a eu des massacres d'Arméniens, mais on ne peut obtenir de détails.

L'immeuble de la maison des Pères Jésuites à Adana a été détruit en partie par l'incendie ; 20 000 Arméniens sont morts de faim.

On estime à 25 000 le nombre des morts dans le district.

L'état de siège a été proclamé.

Hadjin et Durtyol ont été secourus.

Souscription
pour la chapelle de Saint Michel et de la Bse Jeanne d'Arc dans la Basilique de Montmartre

Report : 47 544 fr. 95.

Une abonnée du *Pèlerin*, 1 fr. — Bienheureuse Jeanne d'Arc, achevez la guérison de ma petite fille, 3 fr. — An. d'Angers, 10 fr. — An. de Selles, 0 fr. 50. — Un L'Illois, 5 fr. — An. de Saint-Brieuc, 0 fr. 50. — Une Tourangelle, 0 fr. 50. — Une Rugloise, 0 fr. 90. — L. P., de St-Q., 1 fr. 50. — Mme V. P., 1 fr. — Une Tertiaire de Saint-François, 1 fr. — A. Fouré, 4 fr. 45. — J. Borel, 5 fr. — M. A. L., 1 fr. — E. Pontbier, 5 fr. — E. Rudeau, 0 fr. 10. — Un lecteur assidu de la *Croix*, 5 fr. — Une Lorraine, 2 fr. — Une veuve et ses enfants, 1 fr. — Abbé Turgon, 3 fr. — C. de Wisernes, 2 fr. — Un groupe du Comité d'Action sociale d'Aubervilliers, 7 fr. 25. — Mme A. du Portail, 10 fr. — Vve Moncourt, 2 fr. — M. M. V., 2 fr. — Abbé Piston, 2 fr. — M. S., 1 fr. 20. — An. du Cantal, 0 fr. 50. — B. S., 1 fr. — Deux an., 2 fr. — A. G., 2 fr. — An., 10 fr. — Une Enfant de Marie du Doubs, 5 fr. — C. J. L., 1 fr. — Une grand'mère pour ses enfants, 5 fr. — Famille Carton-Mary, 50 fr. — Un prêtre vendéen, 2 fr. — Famille Lefèvre pour deux soldats, 10 fr. 50. — Une famille de Chatenois, 1 fr. — C. L., 5 fr. — S. Péponnet, 5 fr. — Une grand'mère, 2 fr. — Henri Grandin, 2 fr.

Mme L. Guillet, 3 fr. — M. L., 1 fr. — Mme Salleron, 5 fr. — Mme Bonhomme, 5 fr. — Mme Tereyscol, 5 fr. — Une Sarthoise, 1 fr. — An. d'Aurillac, 0 fr. 50. — Une Belloise, 2 fr. — A l'intention de ma petite Odile, 1 fr. — Vive Jeanne d'Arc, notre compatriote ! 1 fr. — An., 1 fr. — Trois membres du Cercle Jeanne d'Arc de Villemonble, 4 fr. — Une famille, 2 fr. — An., 1 fr. — En-Nell, 1 fr. — An. de Boulogne-sur-mer, 11 fr. 50. — An., 2 fr. — Mlle Thiourt, 3 fr. — M. Mirguet, 3 fr. — An., 2 fr. — M. Briet, 10 fr. — An., 1 fr. 50. — Louis Ferry, 1 fr. — E. M., 1 fr. — La Sœre d'un missionnaire, 2 fr. — F. Chabanne, 2 fr. — Jules Pillard, 2 fr. — Que saint Michel et Jeanne d'Arc protègent notre pensionnat, 5 fr. — B. A. M., 2 fr. — Une famille lyonnaise, 3 fr. — Yve Bordereau, 5 fr. — Abbé Lenz, 15 fr. — M. D., pour la conversion de deux enfants égarés, 5 fr. — Pour une réconciliation et deux conversions ardemment désirées : A. de Bordeaux, 1 fr. — Seize familles de Lauzéjouls, 12 fr. 50. — Vve Lanery-Lefèvre, 5 fr. — Hermance Jauquette, 2 fr. — Abbé Le Maine, 5 fr. — A. J. Montell, 10 fr. — Marguerite Messidor, 1 fr.

Pauline, Aline, maman Pauline, André, Elise, Reine, Suzanne, Jeanne, parents amis et chers défunts, 5 fr. 10. — Quelques Canadiens de Montréal, 20 fr. 25. — An. de Langrès, 20 fr. — An., 5 fr. — Nitrant-Nellas, 5 fr. — Abbé Abeline, 2 fr. — Une retardataire de Saint-Amant-Montrond, 50 fr. — L. D., 1 fr. — Abbé Gagnelé, 3 fr. — Une Enfant de Marie de Saint-Etienne, 0 fr. 80. — Saint Michel, bienheureuse Jeanne d'Arc, daignez obtenir le succès de notre procès, 5 fr. — Plusieurs personnes de Panilh, avec leurs intentions, 10 fr. — A. de la Tour, 5 fr. — Saint Michel, bienheureuse Jeanne d'Arc pour nous, famille Lagrave, 50 fr. — M. J. Grégoire, à Noyon, 2 fr. — An., 3 fr. — Abbé Despeyroux, 5 fr. — Abbé P.-B. Berger, 2 fr. — Veuve Belluet, 2 fr. — J. M. Jesse, 5 fr. — Yve Houlbazin, 0 fr. 80. — Famille de Gromard, 10 fr. — Abbé Collin, 5 fr. — Mlle Clément, 0 fr. 25. — M. Vollet, 2 fr. — An. de Tulle, 1 fr. — Veuve Jourdan, 0 fr. 50. — Mme Barnigale, 3 fr. — Mlle d'Amphermet, 5 fr. — Protégez ma famille bienheureuse Jeanne d'Arc, 1 fr. — E. B., Avesnes-sur-Helpe, 40 fr. — M. Blondeau, 3 fr. — Abbé Bachellerie, 1 fr. — M. Bachellerie, 1 fr. — Genevière Landreau, 1 fr. — Mme Coumarès, 1 fr. — Mlles Potier, 3 fr. — Chanoine Renaut, Mlles de Monchy et Belsudel, 3 fr. — An. aveyronnais, 1 fr.

Total : 48 153 fr. 95.

Le triduum de Jeanne d'Arc à Orléans

Voici, d'après l'ordonnance de Mgr Touchet (29 avril), le programme des fêtes du triduum de Jeanne d'Arc à Orléans. On remarquera que le programme du 8 mai n'y est pas compris.

Un triduum solennel d'actions de grâce sera célébré dans notre église cathédrale, les 6, 7 et 8 du mois de mai prochain.

Art. 2. — Nous exhortons les fidèles de la ville d'Orléans, à paroisser les 6, 7, 8 et 9 du mois de mai prochain. Nous les exhortons également à illuminer le 8 mai.

Art. 3. — En ce qui concerne le *jeudi 6 mai* (ouverture et première journée du triduum) :

1° A 7 heures du matin, *pèlerinage à Notre-Dame des Miracles*, à l'église Saint-Paul : messe de communion et allocution par Mgr l'évêque de Séez ; à la suite, messe d'actions de grâces, par Mgr l'évêque d'Orléans.

2° A 5 heures du soir, à la cathédrale, *bénédiction solennelle de la bannière processionnelle*, offerte par les Enfants de Marie du diocèse d'Orléans, et déposition de cette bannière sur le tombeau de Mgr Dupanloup. Chant de cantiques, discours par Mgr l'évêque de Nice, bénédiction et déposition de la bannière, salut du Saint-Sacrement.

Art. 4. — En ce qui concerne le *vendredi 7 mai* (seconde journée du triduum) :

1° *Messe de communion et allocution*, à 7 heures ; à la cathédrale, par Mgr l'archevêque de Toulouse ; à Saint-Paterne, par Mgr l'évêque de Clermont ; à Notre-Dame de Recouvrance, par Mgr l'évêque de Vannes ; à Saint-Euverte, par Mgr l'évêque de La Rochelle ; au Carmel, pour les religieuses Carmélites, par Mgr l'évêque de Périgueux ; au couvent de l'Annonciade, pour les religieuses Dominicaines, par Mgr l'évêque de Nevers ; à la Visitation, pour les religieuses Visitandines, par Mgr l'archevêque de Ptolémaïs.

Remarque. — Il y aura également messe de communion et allocution, le *samedi* 8, à 7 heures, pour les religieuses de Saint-Aignan, par Mgr l'évêque du Puy ; pour les religieuses Dominicaines, par Mgr l'évêque de Moulins ; pour les religieuses Carmélites, par Mgr l'évêque du Mans.

Le même jour 8 mai, dans l'après-midi, à 5 heures, M. le curé de Saint-Marceau se propose de faire bénir par Mgr l'archevêque de Tours une statue de la Bienheureuse. Mgr l'évêque de Pamiers a accepté de prononcer l'allocution.

2° *Office pontifical* à la cathédrale :

A 10 heures, messe pontificale par Mgr l'archevêque de Rouen. A 3 heures, vêpres pontificales, Panégyrique de la Bienheureuse, par Mgr l'évêque de Dijon. Salut du Saint-Sacrement.

Art. 5. — En ce qui concerne le *dimanche 9 mai* (troisième journée et clôture du triduum) :

1° *Messes de communion et allocutions*, à 7 heures :

A Saint-Pierre-du-Martroi, par Mgr l'archevêque de Besançon ; à Saint-Paul, par Mgr l'archevêque d'Auch ; à Saint-Paterne, par Mgr l'évêque de Versailles ; à Saint-Aignan, par Mgr l'évêque de Beauvais ; à Saint-Marceau, par Mgr l'évêque de Langres ; à Saint-Pierre-le-Puellier, par Mgr l'évêque d'Alinda ; à Saint-Donatien, par Mgr l'évêque de Fréjus ; à Saint-Laurent, par Mgr l'évêque d'Autun ; à Saint-Marc, par Mgr l'évêque de Soissons ; à Notre-Dame-des-Aydes, par Mgr l'évêque de Carcassonne ; au Carmel, pour les religieuses Carmélites, par Mgr l'évêque de Troyes ; au Calvaire, pour les religieuses Calvairiennes, par Mgr l'évêque de Blois ; au couvent des Auxiliatrices, pour les religieuses Auxiliatrices, par Mgr l'évêque d'Arras ; à l'Annonciade, pour les religieuses Dominicaines, par Mgr l'évêque d'Evreux.

2° *Office pontifical* à la cathédrale.

A 10 heures, messe pontificale par S. Em. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux. A 3 heures, vêpres pontificales. Panégyrique de la Bienheureuse par Mgr l'évêque de Nancy.

Salut du Saint-Sacrement, *Te Deum*, par S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims.

❀

C'est Mgr Latty, archevêque d'Avignon, qui prononcera le panégyrique traditionnel à la messe solennelle du 8 mai.

Saint-Pierre et Miquelon
L'école libre est autorisée

Le gouvernement vient enfin d'autoriser, à Saint-Pierre, l'ouverture de l'école libre au sujet de laquelle il y a eu tant de difficultés.

Malgré les deux condamnations des professeurs, l'école, protégée par la population, avait fonctionné sans autorisation pendant quelque temps.

Le ministre des Colonies a fini par comprendre qu'il y avait lieu de traiger avec une population qui était décidée à ne pas capituler, et qui, du reste, ne demandait que l'application équitable d'un décret — d'un règlement d'exception — forgé contre elle.

Le pèlerinage de Poitiers au Vatican

Par dépêche de notre correspondant particulier :

A 11 h. ½, dans la salle du Trône, le pèlerinage du diocèse de Poitiers a été reçu en audience par Pie X.

Le vicaire général lit au Pape une adresse au nom de Mgr Pelgé, retenu à la chambre par une indisposition. Cette adresse rend d'abord hommage à la vie chrétienne intense de la région du diocèse de Poitiers où naquit Théophane Vénard et où son frère l'abbé Eusèbe Vénard exerce le saint ministère; elle remercie ensuite Pie X des béatifications récentes qui ont honoré le diocèse de Poitiers. Le Bienheureux Cornay, la Bienheureuse de Lestonac et demain, le Bienheureux Théophane Vénard.

Pie X répondit en formant d'abord affectueusement des vœux pour le rétablissement de la santé de Monseigneur, grâce spéciale qu'il peut attendre du fils du diocèse de Poitiers qui va être élevé sur les autels.

Le Pape dit ici que depuis longtemps il connaît et admire les vertus du nouveau Bienheureux dont il a lu la vie dans les panégyriques écrits par le cardinal Pie.

Sa Sainteté félicite ensuite les prêtres du diocèse de Poitiers et très spécialement le frère du Bienheureux qui s'est acquis des mérites particuliers en se consacrant à la publication de la vie et des lettres de son frère.

Le Saint-Père termine par des paroles gracieuses pour le diocèse de Poitiers, à qui il est donné non seulement d'invoquer les protecteurs de la France entière mais qui peut compter sur l'intercession privilégiée du bienheureux Vénard, qui lui appartient d'abord.

Puis le Saint-Père donna la bénédiction.

Avant cette audience le vicaire général de Poitiers et M. l'abbé Eusèbe Vénard avaient été reçus en audience privée.

NOS AMIS DÉFUNTS

✝

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1907.)

Mme Vve Pérault, à La Rochelle. — M. l'abbé Malolzel, à Putanges (Orne). — Mme de Russon. — M. l'abbé Noir, curé de Sussey (Haute-Saône). — Mme Grandsaignes d'Hauterives, à Angers.

M. Charles Normand, 47 ans, à Montmorillon, ancien propagateur de la Croix à Poitiers où il a laissé le souvenir de son infatigable dévouement à la Bonne Presse. — M. le Vicomte Gaston de Butler, ancien officier de marine, ancien conseiller général de la Somme, maire de Rémaisnil (Somme), très dévoué aux œuvres de la Bonne Presse, 78 ans. — M. le lieutenant-colonel Damellincourt, à Pau. — M. Cyprien Cazenave, ancien Frère Gabriel-Edouard, de l'Instruction chrétienne de Pontmel, à Lourdes. Il était directeur de l'école libre de Pavie, près Auch.

MARIAGES

Nous recommandons aux prières le prochain mariage de :

Mlle Andrée Pichonneau de Courdoux avec M. André Guillot, lieutenant au 13e hussards à Dinan ;

M. André de Vregille avec Mlle Thérèse d'Orival, de Miserey (Doubs).

FIANÇAILLES

On recommande aux prières les fiançailles du comte Georges de La Croix de Castries, lieutenant au 21e régiment d'infanterie, avec Mlle Bertrande de Salignac-Fénelon.

Informations du soir

LA MARQUISE DE VASSELOT EN PRISON

Mme la marquise de Vasselot de Régnié, condamnée par défaut à cinq jours de prison par le tribunal de simple police de Paris pour avoir acclamé Jeanne d'Arc, est venue cette après-midi au Parquet se constituer prisonnière.

De nombreux amis l'attendaient dans la cour de Mai du Palais de Justice. Ils lui ont offert une gerbe de fleurs et l'ont accompagnée jusqu'à Saint-Lazare.

LA REINE ET LA PRINCESSE DE HOLLANDE

La Haye, 1er mai. — Le bulletin officiel publié ce matin, à 9 heures, dit :

« La santé de Sa Majesté la reine et de la princesse est tout à fait satisfaisante.

» La nuit a été très calme.

» *Signé* : professeur KOUWER.

» Docteur ROSSINGH. »

Les formalités de l'inscription de la jeune princesse au registre de l'état civil, ont lieu ce matin.

La princesse a reçu les noms de Juliana-Louise-Emma-Marie-Wilhelmina.

AU CENTRAL TÉLÉGRAPHIQUE

Les postiers et télégraphistes, qui ont assuré le service aujourd'hui, ont cependant entendu fêter à leur manière le 1er mai. Au moment de la relève de 11 heures, ils se sont groupés, au nombre de 2 à 300, et parmi eux un assez grand nombre de dames, portant à la boutonnière et au corsage, non le muguet traditionnel, mais l'églantine rouge, le nouvel emblème *syndicaliste*, dans la cour du Central télégraphique et ont vigoureusement conspué M. Simyan. Puis, comme la manifestation aurait été insuffisante, ils ont chanté l'*Internationale*.

Un inspecteur du commissariat de police voisin est accouru à la tête d'une vingtaine d'agents. Les manifestants ont alors circulé et se sont dispersés sans trop de résistance. Mais on s'attend à des incidents plus vifs au cours de la soirée.

LA NEIGE A AMIENS

Amiens, 1er mai. — La neige tombe à gros flocons depuis ce matin sans discontinuer.

Le froid, très vif, fait craindre que le mauvais temps ne dure longtemps.

FEUILLETON DU 2 MAI 1909 — 47 —

L'héritage des Clairpré

TROISIÈME PARTIE

Monsieur le maire

(suite)

Il répondit enfin :

— Gilles Servais, nous vous accusons d'avoir livré aux Prussiens, le 20 décembre 1870, le comte Marc de Clairpré, M. Jean Méval et M. Luc Servais, votre père !

Ces mots redoutables résonnèrent au milieu du silence angoissé.

— Comment ! firent d'un même élan, Jean-Napoléon, l'abbé et Mme Jeannette qui se précipitèrent vers la table.

Tous trois savaient en effet que Gilles avait fait disparaître Paul de Clairpré, mais aucun d'eux ne soupçonnait la trahison du bois Fleury.

Au même moment la porte du fond s'ouvrit avec fracas.

François apparut...

Il se jeta en avant en clamant avec rage :

— Il a tué mon père, lui... lui ?

— Oui, fit derrière le jeune homme une voix chevrotante, oui !... N'essayez pas de nier, mon compère — (Gilles, la main levée, commençait de protester). — J'étais là, moi !... J'ai tout vu ; j'ai tout entendu : le geste que vous avez fait, la parole que vous avez dite pour désigner aux Prussiens la retraite du comte Marc et de Jean Méval !... Je vous avais promis que nous nous retrouverions, Gilles Servais... Me voilà !

La Chalouette que Me Serge avait fait sortir de l'asile de Noailles, se dressa à son tour en pleine lumière.

Elle s'avança vers l'abbé Méval.

— Et vous, Monsieur le curé, dit-elle, vous aviez sept ans alors... On vous colla contre un arbre avec ce petit (elle montrait François) qui en avait trois... Et l'on menaça de vous fusiller si ceux-là qui s'étaient réfugiés dans la Pierre-Fendue ne descendaient pas !... Mais rappelez-vous donc, voyons !.. Vous n'entendez pas l'explosion de la roche ?... Il me semble, à moi, que cela date d'hier, et mes oreilles bourdonnent encore de ce redoutable bruit !... Voyons, vous souvenez-vous ?... A sept ans, on a de la mémoire !

Elle secouait le prêtre par la manche de sa soutane.

Lui, cependant, le front dans les mains, semblait faire effort pour ressusciter le passé. La Chalouette, haletante, contin